

## Consultations de l'ambassadrice en Asie-Pacifique

négoceurs qu'il existe une détermination mondiale et politique d'arriver à abolir de façon efficace et vérifiable ces armes condamnables.

Une autre résolution à laquelle le Canada accorde une importance particulière est celle portant sur le commerce international des armes. Cette résolution tiendra compte des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les façons de promouvoir la transparence des transferts internationaux d'armes. Ce rapport a été préparé par un groupe d'experts, dont M. Ernie Regehr du Canada, à la demande de l'Assemblée générale lors de sa session de 1988. Comme le recommande le rapport, le Canada appuie l'établissement d'un registre sur les transferts internationaux d'armes, sous les auspices de l'ONU, comme moyen d'établir la confiance entre les nations et de les dissuader de commencer à accumuler des quantités excessives d'armes conventionnelles. Le Canada se réjouit que le registre de l'ONU ait fini par gagner un appui aussi considérable et a la vive impression que la 46<sup>e</sup> session créera un tel système.

Une fois de plus, la délégation canadienne travaillera au sein d'un groupe central de six pays à l'élaboration d'une résolution intitulée «Besoin urgent d'un traité exhaustif sur l'interdiction des essais». La résolution de cette année devrait tenir compte des progrès accomplis au cours de l'année en ce qui a trait au traité, et donner une certaine impulsion aux efforts soutenus du Canada à l'égard de cet objectif fondamental de contrôle des armes.

Le Canada, comme par le passé, présentera une résolution de procédure sur l'interdiction de produire des matières fissiles.

Le succès, au cours de la dernière année, des négociations sur le contrôle des armements et le désarmement, notamment la signature du traité START et de celui sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), et les progrès importants accomplis en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques, devraient permettre à la 46<sup>e</sup> session de la Première Commission de l'AGNU de se dérouler dans une ambiance favorable. Le Canada cherchera à s'assurer que les travaux du comité reflètent une évolution positive et favorisent l'avancement de tous les domaines du contrôle des armements et du désarmement. ■



L'ambassadrice au désarmement, Peggy Mason, (debout au centre) à Kyoto, au Japon.

Du 27 au 30 mai, l'ambassadrice au désarmement, M<sup>me</sup> Peggy Mason, a participé à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui s'est tenue dans l'ancienne cité des temples, à Kyoto, au Japon. Cette conférence internationale a réuni à point nommé politiciens, diplomates spécialisés dans les questions de désarmement, universitaires, techniciens et représentants d'un vaste éventail d'organisations non gouvernementales. Le Premier ministre japonais, Toshiki Kaifu, a prononcé une allocution à la séance plénière d'ouverture, de même que les ministres des Affaires étrangères du Japon, de l'Australie, des Philippines et de la République de Russie, et le chef de l'*US Arms Control and Disarmament Agency*.

Sous le thème général des défis à relever pour parvenir au désarmement multilatéral, les participants ont centré leurs travaux sur des approches régionales du désarmement, du contrôle de la prolifération des armes et des problèmes découlant de la mise en oeuvre de mesures relatives au désarmement.

M<sup>me</sup> Mason a été invitée à aborder la question des régimes de non-prolifération par opposition aux interdictions partielles ou totales. Dans son allocution, elle a fait remarquer que le Canada ne considère pas ces éléments comme opposés mais plutôt comme complémentaires. En effet, de l'avis du Canada, tant les régimes de non-prolifération que les interdictions partielles ou totales contribuent à empêcher la prolifération des systèmes d'armements. Ainsi tout en s'efforçant d'attirer l'attention de la communauté internationale sur l'urgence de la situation, le Canada n'impose pas de méthode particulière pour restreindre la prolifération.

Comme l'a expliqué l'ambassadrice, «Notre intention n'est pas de vanter les mérites relatifs du TNP au détriment de ceux des traités de Tlatelolco et de Rarotonga, ni de faire l'éloge d'une convention sur les armes chimiques au détriment d'un mécanisme comme le Groupe Australie. Nous reconnaissons qu'il s'agit là de conceptions légitimes, quoique divergentes, adoptées par la communauté internationale pour s'attaquer le plus efficacement possible à la prolifération. En outre, nous reconnaissons que les décisions nationales ne peuvent pas toujours attendre que des mesures de plus grande portée soient prises. Nous proposons donc que chaque État s'engage, s'il le juge approprié, à se conformer aux divers régimes, tribunes et processus de non-prolifération existants, qu'ils soient unilatéraux, régionaux ou mondiaux.»

Les participants à la Conférence n'ont pas trouvé de remède miracle. En fait, au